



Separation de fait que faire?

Par **mimi**, le **17/08/2010 à 18:56**

Bonjour,
Dû à une séparation de fait : mes filles de 12 ans et 6 ans veulent rester avec moi (leur maman) et lors de (la garde de leur papa) elles ne veulent pas y aller. Dois-je les forcer ?
Je leur ai expliqué que leur papa les aime, etc ... et rien à faire.
Merci de vos réponses.

Par **mimi493**, le **17/08/2010 à 19:35**

Est-ce qu'il y a un jugement instaurant les droits du père ?
Si oui, vous avez l'obligation de contraindre vos enfants à aller chez leur père. Dans le cas contraire, vous êtes condamnable pour non présentation d'enfant.
Vous pouvez aussi demander une modification de l'ordonnance, que les enfants demandent à être entendus par le juge (ils expliqueront, hors de votre présence) pourquoi ils ne veulent pas aller chez le père (attention, si vous les manipulez et que le juge s'en aperçoit, vous risquez des mauvaises surprises ..)
Si non, il n'existe donc aucun droit pour le père, ni d'ailleurs aucun devoir (pas d'obligation de payer une pension alimentaire). A lui de saisir le JAF pour avoir des droits de visite et hébergements (là aussi les enfants demandent à être entendus par le juge)
Vos enfants ont aussi droit à un avocat gratuit qui défendra leurs intérêts (mais pas les vôtres)

Par **mimi**, le **17/08/2010 à 21:31**

MERCI
il n'y a pas encore eut de jugement !!
même dans ce cas je dois les forcer ?
merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **17/08/2010** à **21:38**

S'il n'y a pas de jugement, il n'y a pas d'obligation
Cependant, si le père ne peut pas voir ses enfants, ça jouera en votre défaveur lors du jugement. Est-ce qu'il va demander la résidence exclusive au motif que sinon, il ne peut pas voir les enfants, la preuve, il n'a pas pu le voir depuis votre séparation ...

Par **mimi**, le **17/08/2010** à **22:06**

siiiiii moi lui on se voit encore hier et les enfants il les voit on est aller au cours de jeux !!!!!